

SIVOS Monteaux Mesland Veuzain sur Loire

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU

Lundi 25 Mars 2019 à 18h15

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Monteaux –Mesland- Veuzain sur Loire, dûment convoqué le onze mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Ginette DENIS.

Etaient présents : Mmes G. DENIS, F. YVONNET, I. GIRAUD, D. SILVESTRE, Mme V. TROMPAT et M. C.ODONNAT.

Secrétaire de séance : D. SILVESTRE

Assistaient à la réunion Mme L. RIBEIRO, secrétaire du SIVOS et Mr DUBOIS, Percepteur de Blois.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte rendu de la réunion du 21.01.2019
- Approbation du Compte de Gestion 2018
- Approbation du Compte Administratif 2018
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
- Vote du Budget primitif 2019
- Questions diverses

SEANCE

Approbation à l'unanimité (6 voix sur 6) du compte rendu du Conseil Syndical du 21 janvier 2019.

Approbation du Compte de Gestion 2018 :

La Présidente donne la parole à Mr Pascal DUBOIS, Trésorier Principal de Blois, afin qu'il présente au conseil le compte de gestion qui est un document comptable qui reprend le compte administratif auxquels sont intégrés les balances, le bilan comptable de l'année et les comptes de résultat.

Le Conseil déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité 6 voix sur 6.

Approbation du Compte Administratif 2018 :

Les résultats définitifs du Compte administratif 2018 sont les suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses : 294 567.76€

Recettes : 356 163.16€

Résultat de fonctionnement + 61 595.40€

RESULTAT GLOBAL 2018 de 62 262.44 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 292.99€

Recettes : 5 032.03€

Résultat d'investissement + 667.04€

Mme GIRAUD demande combien il y a eu de jours d'arrêt de travail. Il y a eu au total 61 jours d'arrêt. Mme YVONNET indique que pour faire des économies aux communes, Mme DENIS et elle-même ont pallié en grande partie les absences.

Le Conseil Syndical approuve par 5 voix Pour 0 Contre 0 Abstention le Compte administratif 2018.

Affectation de résultats de fonctionnement :

Le Conseil Syndical, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 61 595.40€
- Un excédent cumulé d'investissement de 667.04€
- Un solde de restes à réaliser de 62 262.44€

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- A titre obligatoire au compte 001 pour 667.04€
- Le solde disponible reporté au compte 002 pour 61 595.40€

Vote du Budget Primitif 2019 :

La Présidente soumet au Conseil Syndical un projet de budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes-dépenses à :

- Section de fonctionnement : 337 343.40€
- Section d'investissement : 11 017.04€

Le Conseil Syndical par 6 Voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention vote le budget primitif 2019 tel qu'il a été présenté. Monsieur Le Percepteur indique que la comptabilité du SIVOS est saine.

Questions diverses :

La Présidente fait part d'une demande de certains parents concernant l'éventuelle ouverture du CLSH en juillet. Elle informe que l'ouverture d'un centre de loisirs en juillet jusqu'au 15 août dans une commune environnante, a engendré une perte de 12 000€ malgré un taux de participation important. Il est décidé de faire une étude.

Ludivine Ribeiro tiendra une permanence pour les inscriptions rentrée 2019-2020 les mardis 30 avril et 14 mai jusqu'à 18h30.

Suite à la réclamation d'une famille qui conteste le transport scolaire pour quelques enfants de maternelle à Mesland, la Présidente a fait deux contrôles. Selon le règlement, les enfants de 4 familles ne devraient pas utiliser le car scolaire. Elle va avertir et éventuellement rencontrer les familles.

La Présidente présente un devis pour le remplacement du PC du SIVOS. Le matériel n'est plus assez puissant et ne répond plus aux besoins actuels. Une diminution de 200 € a été acceptée par le vendeur. Accord à l'unanimité par 6 Voix sur 6 pour l'achat d'un nouvel ordinateur. L'autre sera installé dans la salle d'ordinateurs de l'école Primaire.

Fin de la séance à 20h